



## VILLE DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

### CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 06 FÉVRIER 2023 – 19 h 00  
(Auditorium)

\*\*\*\*\*

#### PROCÈS-VERBAL

\*\*\*\*\*

Date de convocation : **31 janvier 2023**  
Date d'affichage de la convocation : **31 janvier 2023**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers :

**Présents** : AUGUIN Isabelle, BROUILLET Michel, DA SILVA Émilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBÉ Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, SENECOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy

**Absente** : BUSI Fanny

**Représentés** : LELIÈVRE Olivier par BROUILLET Michel, ROUSSEL Steve par VIART Jean-Michel, DOSNON Guillaume par LESPINASSE Angélique, PICARA Daniel par LARGITTE Éric.

Le quorum est atteint.

Nombre de conseillers en exercice : 29 - Nombre de présents : 24 - Nombre de votants : 24 + 4 pouvoirs

**Monsieur Jérémy ZWALD** a été nommé secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du code général des collectivités territoriales) à l'unanimité.

**Monsieur Laurent PIGNEROL** est désigné en qualité d'auxiliaire du secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

#### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 19.12.2022

*Lecture du rapport par Monsieur le Maire*

✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :

<b>Pour</b>	<b>28</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Le procès-verbal du 28 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

#### 2023-01 BAIL EMPHYTEOTIQUE – RESIDENCE « LA MOLINE » - PARCELLE AE N°371 - CESSIION

*Lecture du rapport par Monsieur le Maire*

Marc MOREAU. Avez-vous des nouvelles de l'emphytéote ? A-t-il fait part d'une volonté quelconque de devenir propriétaire ?

Monsieur le Maire. L'emphytéote a un droit de priorité. Si vous êtes d'accord sur cette délibération, nous lui proposerons. S'il n'y a pas d'accord, on proposera à d'autres personnes, dont le locataire actuel.

✓ Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a plus d'interventions, met le rapport aux voix :

**Pour**                    **28**  
**Contre**                **0**  
**Abstention**           **0**

La délibération n° 2023-01 est adoptée.

À l'exposé de ces motifs et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **DE PROPOSER** à l'emphytéote le rachat du bien dans le cadre de son droit de priorité
- **DE METTRE** en vente le bien, en cas de non-usage du droit de priorité par l'emphytéote
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à rechercher des acquéreurs potentiels
- **DE FIXER** le prix de vente à 1.100.000 € conformément à l'estimation du service des Domaines
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document concrétisant cette décision notamment l'acte authentique qui sera dressé par Me Martin, notaire associé à Troyes
- **D'INSCRIRE** au budget communal les crédits correspondants.

**2023-02 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ASSOCIATION « ENSEMBLE VOCAL CANTILEGE » – AVENANT N°1**

*Lecture du rapport par Madame Gervaise JOUAULT*

✓ Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a pas d'interventions, met le rapport aux voix :

**Pour**                    **28**  
**Contre**                **0**  
**Abstention**           **0**

La délibération n° 2023-02 est adoptée.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

**2023-03 DOSSIER « 5000 TERRAINS » - EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE – DEMANDE DE SUBVENTION – AGENCE NATIONALE DU SPORT (A.N.S.) - C.A.F. – ANNEE 2023**

*Lecture du rapport par Monsieur Michel BROUILLET*

Marc MOREAU. Avez-vous déjà défini un lieu d'implantation de l'ensemble de ce complexe, ou des projets multi-lieux, de façon individuelle ?

Monsieur le Maire. On est concentré autour du parc Grimont et des bâtiments autour.

Michel BROUILLET. Le mur interactif est un mur qui se déplace. On pourra aussi bien l'emmener à la maison de retraite qu'au gymnase que dans une école. Un mur interactif, c'est un vidéoprojecteur avec à l'intérieur des jeux, qu'ils soient pédagogiques, culturels, etc. Par exemple, on voit défiler des additions et avec le ballon, il faut donner la bonne addition.  $3 + 5 = 8$ , tout le monde le sait, mais quand tu as le ballon et que ça défile à une certaine vitesse, ça devient compliqué.

Monsieur le Maire. Il en existe un à La Chapelle-Saint-Luc.

✓ Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a plus d'autres interventions, met le rapport aux voix :

**Pour**                    **27**  
**Contre**                **0**  
**Abstention**           **1** Jean-Marc WEINLING

La délibération n° 2023-03 est adoptée.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité hormis « 1 abstention » de Jean-Marc WEINLING décide :

- **D'APPROUVER** le présent projet.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès des financeurs cités au sein du présent plan de financement et tous autres organismes susceptibles de financer son projet d'aménagement.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique et financier se rapportant à ce dossier.
- **DE RÉSERVER** les crédits nécessaires à l'opération.

**2023-04 SYSTEME DE VIDEOPROTECTION URBAINE – DEMANDE DE SUBVENTION – D.E.T.R. – REGION GRAND-EST**

*Lecture du rapport par Monsieur Henri JOTTE*

Marc MOREAU. Pourquoi la FIDP a-t-elle refusé la subvention ?

Monsieur le Maire. Pas assez de sous.

Marc MOREAU. Nous avons un autre dossier où nous faisons appel à elle. Risque-t-elle de nous faire la même réponse ?

Monsieur le Maire. On n'est pas sur les mêmes enveloppes. Il y a plus de chance quand c'est sur la police municipale.

- ✓ Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a plus d'autres interventions, met le rapport aux voix :
- |                   |                             |
|-------------------|-----------------------------|
| <b>Pour</b>       | <b>27</b>                   |
| <b>Contre</b>     | <b>1 Jean-Marc WEINLING</b> |
| <b>Abstention</b> | <b>0</b>                    |

La délibération n° 2023-04 est adoptée.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à la majorité hormis « 1 contre » de Jean-Marc WEINLING décide :

- **D'APPROUVER** le présent plan de financement prévisionnel.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès des financeurs cités au sein du présent plan de financement et tout autre organisme susceptible de financer ce projet.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique et financier.
- **DE RÉSERVER** les crédits nécessaires à l'opération.

**2023-05 FIPD – PROGRAMME SECURISATION « S » - APPEL A PROJETS 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION**

*Lecture du rapport par Monsieur Patrick GROSJEAN*

Monsieur le Maire. Il y a plus de chance quand c'est pour la police municipale. Je précise que le gilet, c'est pour le nouvel agent qui arrivera à Rosières. On est sur des crédits mutualisés.

- ✓ Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a plus d'interventions, met le rapport aux voix :
- |                   |           |
|-------------------|-----------|
| <b>Pour</b>       | <b>28</b> |
| <b>Contre</b>     | <b>0</b>  |
| <b>Abstention</b> | <b>0</b>  |

La délibération n° 2023-05 est adoptée.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le présent plan de financement prévisionnel.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès des financeurs cités au sein du présent plan de financement et tout autre organisme susceptible de financer ce projet.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique et financier.
- **DE RÉSERVER** les crédits nécessaires à l'opération.

**2023-06 CREATIONS D'EMPLOIS AIDE CAE-CUI DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPETENCES » (P.E.C.)**

*Lecture du rapport par Monsieur Patrick PETITJEAN*

Jean-Marc WEINLING. C'est un poste supplémentaire ou c'est pour remplacer quelqu'un ?

Monsieur le Maire. C'est pour remplacer quelqu'un qui est parti.

- ✓ Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a plus d'autres interventions, met le rapport aux voix :
- |                   |           |
|-------------------|-----------|
| <b>Pour</b>       | <b>28</b> |
| <b>Contre</b>     | <b>0</b>  |
| <b>Abstention</b> | <b>0</b>  |

La délibération n° 2023-06 est adoptée.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **DE CRÉER** tel qu'exposé ci-dessus, les emplois aidés dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences et ce, pour une durée minimum de 6 mois.
- **DE FIXER** la durée du travail hebdomadaire pour ces emplois et de rémunérer les candidats conformément aux modalités exposées ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.

**2023-07 TAXE D'HABITATION – ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE**

*Lecture du rapport par Madame Cathy VIENNE*

Éric LARGITTE. Avez-vous une idée du potentiel de recettes que ça peut générer ?

Monsieur le Maire. Je ne vais pas dire que j'ai une idée. Ce que je peux dire, c'est que si les choses n'évoluent pas d'une façon ou d'une autre, ça pourrait se monter à peu près à 50 000 €. Je n'ai pas de doute sur le fait que pour tous ceux qui ont déclaré ou dont le logement est vacant, des choses vont se modifier. A partir du moment où on les assujettit, ça risque d'être modifié.

Jean-Marc WEINLING. Le but est de forcer les gens à vendre ?

Monsieur le Maire. Non, le but n'est pas de forcer les gens à vendre. Il est d'abord de recycler un peu plus les logements qui ne sont pas utilisés. Pour environ 20 %, ce sont des appartements dans du logement privé. Certains ne sont pas mis à la location depuis quelques années ni habités par leur propriétaire. En ce qui concerne les maisons, on a quand même quelques maisons qui sont en déshérence, non habitées depuis plusieurs années. Le but est que ça ne devienne pas des friches et qu'on puisse recycler dans ce cadre-là.

Marc MOREAU. Cela représente combien de biens en tout ?

Monsieur le Maire. On a la situation en 2022. Tout propriétaire devra déclarer ses biens d'ici le mois de juin au service des impôts. En 2022, on avait environ 130 logements vacants, dont une trentaine de logements sociaux qui ne sont pas concernés par l'assujettissement sur les logements vacants. Donc, une centaine de logements vacants sur à peu près 3 400 logements qui sont sur la commune.

- ✓ Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a plus d'autres interventions, met le rapport aux voix :
- |                   |           |
|-------------------|-----------|
| <b>Pour</b>       | <b>28</b> |
| <b>Contre</b>     | <b>0</b>  |
| <b>Abstention</b> | <b>0</b>  |

La délibération n° 2023-07 est adoptée.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **DE DÉCIDER** d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- **DE FIXER** le taux de taxe d'habitation applicable à 14,08 %.

**2023-08 SOLLICITATION DU FONDS VERT DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE FERNAND GANNE**

*Lecture du rapport par Monsieur le Maire*

Marc MOREAU. Est-ce c'est un nouveau type de financement ? Qui est le fonds vert ?

Monsieur le Maire. C'est l'État qui a annoncé à l'automne qu'il mettait en place ce fonds verts, d'abord de 1,5 milliard. Il a été complété à 2 milliards. Les 500 millions qui ont été rajoutés sont fléchés pour accompagner les collectivités, surtout les EPCI, dans le cadre de la fin de la CVAE. Il y a réellement envers les collectivités 1,5 milliard. C'est un one shot, pour renforcer les investissements dans le cadre du développement durable, au sens large du terme.

Marc MOREAU. On a de fortes chances d'y avoir accès, bien que ça ne soit pas des projets nouveaux, parce que les projets sont déjà bien engagés et bien avancés.

Monsieur le Maire. Le fait que nos projets soient engagés, ça serait plutôt l'inverse. L'objectif principal est que ces fonds soient utilisés très rapidement. Ne pas attendre 3-4 ans pour que ce soit fait. Ce sont d'abord les projets les plus mûrs qui se verront affectés ces montants. C'est à la discrétion de Madame la préfète de l'Aube, même si c'est géré au niveau régional.

✓ Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a plus d'autres interventions, met le rapport aux voix :

**Pour** 28

**Contre** 0

**Abstention** 0

La délibération n° 2023-08 est adoptée.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le présent plan de financement prévisionnel.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès des financeurs cités au sein du présent plan de financement et tout autre organisme susceptible de financer ce projet.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique et financier.
- **DE RÉSERVER** les crédits nécessaires à l'opération.

#### **2023-09 SOLLICITATION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE (T.C.M.) DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASIUM F. GANNE**

*Lecture du rapport par Monsieur le Maire*

✓ Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a pas d'autres interventions, met le rapport aux voix :

**Pour** 28

**Contre** 0

**Abstention** 0

La délibération n° 2023-09 est adoptée.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le présent plan de financement prévisionnel.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès des financeurs cités au sein du présent plan de financement et tout autre organisme susceptible de financer ce projet.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique et financier.
- **DE RÉSERVER** les crédits nécessaires à l'opération.

#### **2023-10 SOLLICITATION DU FONDS VERT DANS LE CADRE DU PROJET DE LA REQUALIFICATION « RUE DES VANNES »**

*Lecture du rapport par Monsieur le Maire*

✓ Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a pas d'autres interventions, met le rapport aux voix :

**Pour** 28

**Contre** 0

**Abstention** 0

La délibération n° 2023-10 est adoptée.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le présent plan de financement prévisionnel.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès des financeurs cités au sein du présent plan de financement et tout autre organisme susceptible de financer ce projet.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique et financier.
- **DE RÉSERVER** les crédits nécessaires à l'opération.

#### **2023-11 SOLLICITATION DE L'A.E.S.N. DANS LE CADRE DU PROJET DE LA REQUALIFICATION « RUE DES VANNES »**

*Lecture du rapport par Monsieur le Maire*

✓ Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a pas d'autres interventions, met le rapport aux voix :

**Pour** 28

**Contre** 0

**Abstention** 0

La délibération n° 2023-11 est adoptée.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le présent plan de financement prévisionnel.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès des financeurs cités au sein du présent plan de financement et tout autre organisme susceptible de financer ce projet.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique et financier.
- **DE RÉSERVER** les crédits nécessaires à l'opération.

#### COMMUNICATIONS DU MAIRE

---

Marc MOREAU. Je vais vous faire une remarque désagréable. Je vous l'ai déjà dit la dernière fois, je vous le redis et je vous le redirai sûrement la prochaine fois. Nous avons encore une commission finances, affaires générales jeudi prochain, et en même temps, il y a une commission du CCAS. C'est un peu embêtant. Le CCAS est une réunion importante. C'est difficile d'être à deux endroits en même temps. Sachant que je vous prierais encore une fois de m'excuser car j'aurai 15 minutes de retard, mais je serai à la commission finances, affaires générales. Le président du CCAS voudra bien d'excuser de mon absence jeudi soir.

Monsieur le Maire. Je vous rappelle que c'est moi-même !

Effectivement, ça ne s'est pas goupillé comme on le souhaitait puisque les affaires générales étaient déjà prévues de longue date à cette époque-là. Je peux déjà vous dire qu'il y aura une seconde commission affaires générales le 23 février – puisque jeudi, nous discuterons uniquement du DOB – pour les dossiers éventuels qui vont se rajouter au conseil du 6 mars. Il y aura sûrement une délibération, peut-être d'autres. Je tenais à ce qu'on voit le DOB de manière sereine, puisqu'il est prêt. Ensuite, nous verrons les délibérations qui s'en suivront le 23 février à 18 h 30.

Le Conseil Municipal se tiendra le 06 mars à 19 h ici.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.*

*(Délibérations certifiées exécutoires et publiées sur le site Internet de la Commune ainsi que sur le Totem « Affichage Légale » du 08.02.2023 au 08.04.2023).*

Secrétaire de séance  
Jérémy ZWALD



Le Maire  
Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

JEAN MICHEL VIART  
2023.03.08 11:20:22 +0100  
Ref:20230307\_172505\_1-2-O  
Signature numérique  
le Maire